

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

Mme Rabault, rapporteure au nom de la commission des finances

ARTICLE 30

À l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« des »,

les mots :

« de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.